

temps pour établir nettement mon attitude à l'égard de la mesure à l'étude. Si ma mémoire est fidèle, j'ai été le premier sénateur à critiquer la ligne de conduite du gouverneur de la Banque du Canada, lequel, comme le roi, semblait à l'abri de toute critique.

J'ai déjà critiqué en maintes occasions les politiques de la banque dans des discours devant cette honorable Chambre. J'en donne les dates: le 14 juin 1956, le 21 février 1957, le 21 avril 1959 et le 25 février 1960. Mes déclarations figurent toutes dans le compte rendu où n'importe qui peut les lire.

Quant à la conduite, bonne ou mauvaise, de M. Coyne, je dirai que jamais je n'ai dirigé contre lui des attaques personnelles. Pour ma part le gouverneur de la Banque du Canada a bonne réputation. Son honnêteté et son intégrité sont au-dessus de tout reproche. Mais j'ai attaqué les lignes de conduite suivies par la Banque, parce qu'à mon avis elles causaient beaucoup de tort à l'économie du pays en empêchant l'expansion et en provoquant le chômage.

Le 14 juin 1956, j'ai déclaré ici que la politique comportant le resserrement du crédit et un taux élevé d'intérêt qui avait été décrété par le gouverneur de la Banque du Canada, de même que les restrictions imposées par le gouverneur aux banques à charte sans aucune autorisation juridique à l'égard de leurs pouvoirs de consentir des prêts, porteraient un dur coup à l'économie nationale et nuiraient sérieusement à l'emploi et à la mise en valeur du pays. J'ai ajouté que, si l'on maintenait cette ligne de conduite, la construction domiciliaire ralentirait en 1956 et finalement toutes les sortes de prêts, indépendamment de leur mérite, seraient bloqués. Cet arrêt est survenu en août 1959, nous nous le rappelons; le citoyen ordinaire ne pouvait alors obtenir un dollar des banques, même en donnant comme garantie ces obligations convertibles du gouvernement fédéral qui avaient fait l'objet d'une si grande réclame. Si les gens tentaient de vendre ces obligations pour obtenir des fonds, ils devaient subir une perte de 15 p. 100. Rien ne devrait entraver la marche du Canada vers le progrès, pas même l'argent. Les restrictions, même quand elles sont opportunes, qu'on applique à l'économie d'un pays durant une période trop longue, sont plus nuisibles que l'absence de toute restriction, et tout ce qui atteint gravement l'économie du pays atteint tous les Canadiens, hommes, femmes et enfants. De telles restrictions ne devraient pas être décrétées par un seul homme comme ce fut le cas.

Eh bien! La prédiction que j'ai faite alors s'est réalisée. Quand j'eus terminé mon discours, le chef de l'opposition d'alors m'a accusé de faire de la politique. Jamais de ma

vie je n'ai fait de la politique en traitant de finances. Banquier formé durant ma jeunesse, jamais je n'ai trahi ma profession. J'ai toujours été le protagoniste de la finance saine qui pourrait mettre le pays en valeur pour le bien de tous, quel que soit le parti politique au pouvoir.

Les membres de mon propre parti ne m'ont guère félicité de ce discours; alors comment s'agirait-il d'un discours politique? Je pourrais citer d'autres déclarations que j'ai faites dans cette Chambre de temps à autre, lorsque je cherchais à jeter de la lumière sur les méthodes désuètes et stupides de la Banque du Canada. Et durant ces années, je jouissais de la confiance des sommités bancaires du Canada, car j'avais fréquenté la même école qu'eux et ils partageaient mon point de vue. Je ne suis pas un administrateur de banque ni de société de fiducie. On m'a offert plusieurs postes de ce genre depuis mon arrivée dans cette auguste assemblée, mais je n'en ai accepté aucun.

N'eussé-je pas fait partie du Sénat et eussé-je accepté le poste d'administrateur de la Banque du Canada au cours des sept dernières années et le ministre des Finances m'eût-il demandé si, à mon avis, il y avait lieu de remplacer le titulaire du poste de gouverneur de la Banque du Canada, j'aurais consciencieusement appuyé un tel changement dans l'intérêt de l'économie du pays. Toutefois, j'aurais recommandé que le gouverneur touchât son plein traitement jusqu'à la fin de son mandat de sept ans. Je déplore la façon dont le gouverneur est congédié. Le ministre des Finances a perdu de son prestige en commettant toutes ces bévues. Au cours de ma carrière, j'ai travaillé pour le compte de hauts fonctionnaires et de hauts fonctionnaires ont travaillé pour moi, et quoi qu'il arrivât, nous nous sommes quittés en amis. A mon avis, point n'était besoin de cette querelle nationale qui trouve des échos dans toutes les capitales du monde et qui nous cause un grand préjudice en tant que nation. Le ministre des Finances est aussi à blâmer que M. Coyne.

Des voix: Aux voix!

L'honorable A. K. Hugessen: Honorables sénateurs, à titre de président suppléant du comité qui a soumis ce rapport, je pense devoir dire quelques mots. Je serai très bref et je ferai de mon mieux pour ne rien dire qui soit le moins provocant. Nous nous sommes créés au Sénat une réputation dont nous sommes plutôt fiers: nous ne nous laissons influencer par aucune considération, aucune passion d'ordre politique pour ce qui est de l'étude des questions dont nous sommes